

N.º 126 Du 19 pluvióse an 12.

LAISSÉZ passer librement George Boiss
natif d Saignes domicilié à id municipalité
d id département d le Cantal âgé de 40 ans, taille
d 1 m 87 g m cheveux et sourcils noirs yeux roux gris
front roulé nez long et menu bouche moynne menton roulé visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant au lozeu ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 6 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Sous préfet de Mauriac
en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Sypté Bruu demeurant
à aurillac et du citoyen Ante Chablat demeurant à
id lesquels ont signé avec nous. U. le Boiss

Boiss
Chablat

N.º 127 Du 19 pluvióse an 12.

LAISSÉZ passer librement Dominique Mende boulanger
natif d id domicilié à aurillac municipalité
d id département d le Cantal âgé de 40 ans, taille
d 1 m 80 m cheveux et sourcils noirs yeux bruns
front couvert nez moyn bouche ordinaire menton rand visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant au lozeu ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 3 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de le maire d'aurillac
en date du 18 de ce mois et sur l'attestation du citoyen grand page demeurant
à aurillac et du citoyen quill. maubourg demeurant à
id lesquels ont signé avec nous. le mende

grand page
maubourg

N.º 128 Du 11 Nivóse an 12.

LAISSÉZ passer librement Jean Battut
natif d Jalyrac domicilié à id municipalité
d id département d le Cantal âgé de 31 ans, taille
d 1 m 57 m cheveux et sourcils bruns yeux bruns
front ordinaire nez long bouche moynne menton rand visage
long inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant au lozeu ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 3 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Sous préfet de Mauriac
en date du 9 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Garroust demeurant
à aurillac et du citoyen quill. Boiss demeurant à
mauriac lesquels ont signé avec nous. le battut

Jafon
Garroust